

SEANCE DU 2 MAI 2022 A 19H30

L'an deux mil vingt-deux, le deux Mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Vincent PARAT, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Thierry LARCHER, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. François BASSET-CHERCOT.

Etaient excusés : M. Adrien BERTON, M. Mathieu MERER,

Secrétaire de séance : Mme Magali TETRAULT a été élue secrétaire.

Ajout à l'ordre du jour :

- Remboursement de facture à M. Olivier DURAND: Clés
- Remboursement de facture à M. Hervé BARON: Radiateurs logement communal
- Remboursement de facture Mme Magali TETRAULT : Arbres

• **Remboursement de facture à M. Olivier DURAND : Clés**

Dél. n°2022.02.05.022 / Reçue en sous-préfecture de Chinon le 24 mai 2022

(Monsieur Olivier DURAND quitte la séance)

Monsieur Olivier DURAND a fait refaire 6 clés pour un montant de 36.00 € TTC.

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser M. Olivier DURAND pour un montant de 36 € TTC
- **CHARGE** Madame la première adjointe d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2022, à l'article 615221 – bâtiments publics.

(Monsieur Olivier DURAND réintègre la séance)

• **Remboursement de facture à M. Hervé BARON: Radiateurs logement communal**

Dél. n°2022.02.05.023/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 12 mai 2022

(Monsieur Hervé BARON quitte la séance)

Monsieur Hervé BARON a acheté des fournitures pour les logements communaux pour un montant total de 907.70 € TTC

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser M. Hervé BARON pour un montant de 907.70 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2022, à l'article 615221 – bâtiments publics.

(Monsieur Hervé BARON réintègre la séance)

• **Remboursement de facture à Mme Magali TETRAULT : Arbres**

Dél. n°2022.02.05.024/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 12 mai 2022

(Madame Magali TETRAULT quitte la séance)

Madame Magali TETRAULT a acheté des arbres pour le fleurissement de la commune pour un montant total de 64.50 € TTC

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser M. Magali TETRAULT pour un montant de 64.50 € TTC

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2022, à l'article 615221 – bâtiments publics.

(Madame Magali TETRAULT réintègre la séance)

• **Approbation du conseil municipal du 08/04/2022**

Dél. n°2022.02.05.025/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 12 mai 2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 8 avril 2022.

• **Elections législatives : Planning**

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022 à la Mairie, salle des mariages.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le planning des permanences électorales.

Permanences élections

	Législatives	
	12/06/2022	19/06/2022
8 h 00 à 10 h 30	- Mathieu MERER - Thierry LARCHER - Vincent PARAT	- Claudine ARCHAMBAULT - Thierry LARCHER - Vincent PARAT
10 h 30 à 13 h 00	- Joël ARNAULT - Sophie NICOLAS - Chantal BOURGUEIL	- Joël ARNAULT - Sophie NICOLAS - Chantal BOURGUEIL
13 h 00 à 15 h 30	- François BASSET-CHERCOT - Loïc de la PORTE DU THEIL - Jérôme ROY	- François BASSET-CHERCOT - Loïc de la PORTE DU THEIL - Jérôme ROY
15 h 30 à 18 h 00	- Christophe GOURBILLON - Hervé BARON - Magali TETRAULT	- Christophe GOURBILLON - Hervé BARON - Magali TETRAULT
	Bureau : <i>Président :</i> Olivier DURAND Thierry LARCHER, Christophe GOURBILLON, Loïc de la PORTE DU THEIL <i>Secrétaire :</i> Magali TETRAULT VOLANTS : <u>Matin :</u> Olivier DURAND – Adrien BERTON <u>Après-midi :</u> Olivier DURAND – Adrien BERTON – Sophie NICOLAS	Bureau : <i>Président :</i> DURAND Olivier Christophe GOURBILLON, Loïc de la PORTE DU THEIL, Hervé BARON, <i>Secrétaire :</i> Claudine ARCHAMBAULT VOLANTS : <u>Matin :</u> Olivier DURAND – Magalie TETRAULT <u>Après-midi :</u> Olivier DURAND – Sophie NICOLAS

- **Abris de touche : régularisation**

Monsieur le Maire explique que l'AFB demande l'annulation du titre 282 du bordereau 35 émis le 20/11/2018 d'un montant de 3 339 € relatif à la participation au règlement des abris de touche. En effet, il est constaté qu'il y a eu une mauvaise compréhension entre l'AFB et la Mairie à l'époque et que finalement il n'y avait pas lieu d'émettre ce titre de participation. Il convient donc d'annuler ce titre 282 du bordereau 35 émis le 20/11/2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'annuler le titre 282 du bordereau 35 émis le 20/11/2018.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les documents correspondants.

- **Choix du feu d'artifices**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur le choix du feu d'artifices pour le 14 juillet de cette année.

Il explique que le coût de base du feu d'artifices est de 1 890 € mais qu'il est possible de rajouter des options.

Après délibération et à la majorité des présents, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'ajouter l'option « plus de puissance » pour 320 € supplémentaire soit un feu d'artifices au prix total de 2 210 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- **Questions et informations diverses**

Travaux à Vauraye

Monsieur le Maire signale que les travaux de voirie à Vaurayé auront lieu du 3 au 5 mai 2022.

Cabine à livre

La cabine téléphonique restaurée pour servir de boîte à livres a été mise en place et scellée aux Chillaudières.

8 mai 2022

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à installer les tables pour le vin d'honneur dans la salle communale.

Marchés gourmands

Monsieur Roy propose au conseil municipal de s'inscrire sur un planning des disponibilités pour aider aux marchés gourmands.

Monsieur Roy fait un point sur l'organisation et les artisans présents pour la nouvelle édition des marchés gourmands 2022.

Vendeuse ambulante

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande concernant une vendeuse ambulante de kebab qui souhaiterait un emplacement dans la commune. Le conseil municipal serait favorable à cette demande pour le jeudi soir. Il conviendra de lui trouver un endroit judicieux avec de l'électricité.

Bâtiments communaux

Dél. n°2022.02.05.026/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 12 mai 2022

Monsieur BARON explique que les locataires de « l'école des filles » ont donné leur préavis. Ces derniers avaient installé un poêle à bois dans la pièce principale et propose de le vendre moyennant la somme de 500 €. Le conseil municipal est d'accord et ajoute que vu le contexte économique (vie chère), cet acquisition paraît judicieuse.

Après délibération, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour l'achat du poêle à bois pour la somme de 500€ .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

Village des rois – cave

Au sujet des caves souterraines au village des rois, Madame NICOLAS s'est renseigné auprès de cavité37, le pôle d'expertise au service des cavités souterraines, et récupéré le rapport d'étude concernant l'avis sur la stabilité de la voirie et des accotements établi en novembre 2014 sur ce site. Il en découle que les déformations observées en rive de la chaussée peuvent témoigner de la présence potentielle d'une cave oubliée sous la route communale N°304. Le syndicat des cavités conseille de poursuivre ce diagnostic préliminaire par un diagnostic géotechnique plus élaboré pour confirmer ou non la présence de cavités et définir le type de travaux à exécuter. Madame Sophie NICOLAS ajoute qu'elle attend des informations complémentaires juridiques de la part de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) pour pouvoir poursuivre les investigations.

La Prée : Bien en état d'abandon

Monsieur le Maire explique qu'un bien est en état d'abandon à « la Prée ». Il ajoute que les propriétaires n'ayant jamais été retrouvés, il faut mettre une procédure en place rapidement car les murs et toitures menacent de s'effondrer.

Finances

Monsieur BASSET CHERCOT explique avoir reçu de Monsieur Viano, conseiller aux décideurs locaux, les fiches financières AEF 2021 (valorisation des données), permettant de se situer parmi les collectivités de même strate, et le tableau des calculs des principaux ratios sur la période 2017 - 2021. Il en ressort notamment que 2021 a été financièrement mieux que 2020 et que les ratios concernant les recettes de fonctionnements sont aux normes. Il ajoute qu'il doit rencontrer Monsieur Viano prochainement.

Fleurissement

Madame TETRAULT annonce qu'un atelier « plantation des fleurs » aura lieu le 18 mai 2022 à partir de 8h30 à l'atelier communal.

City stade

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention auprès de l'ANS (Agence nationale du sport) a été accordée et est en attente de signature. Il ajoute qu'il n'a pas encore reçu de réponse concernant la demande au titre de la DETR. Le conseil municipal se demande si il ne serait pas judicieux de profiter des futurs travaux pour desservir l'assainissement jusqu'au local technique.

Le conseil s'est clôturé à 20h30.